



Sécuriser ses financements dans Horizon 2020



Débutant/
intermédiaire



1 jour – 6 heures
(9h/16h)



Paris



505 HT

Objectifs pédagogiques généraux

- Connaitre les règles d'éligibilité des coûts encourus lors d'un projet Horizon 2020,
- Savoir les déclarer convenablement pour limiter les risques de rejets de dépenses et de redressement suite à un audit.

Quand ?

- 12 février 2019
- 12 mars 2019
- 9 avril 2019
- 11 juin 2019
- 9 juillet 2019
- 17 septembre
- 15 octobre 2019
- 10 décembre 2019

Pour qui ?

- Chargé de projets européens
- Partenaire de projets européens
- Responsable affaires européennes
- Chercheur/se/

Prérequis

- Vous avez déjà participé au montage ou à la gestion d'un projet Horizon 2020

Programme

Module 1 | Les règles de financement

- Les formes et les taux de financement
- Les critères d'éligibilité
- Le contrôle des financements : gestion de trésorerie, transferts, recettes et audits.

Module 2 | Les tierces parties

- Associer ses tutelles ou filiales au projet
- Mise à disposition de personnel et détachement
- Différencier sous-traitance et achat de biens, travaux et services.

Module 3 | Les coûts de personnel

- Le calcul des heures productives, enregistrement des temps, suivi des absences et taux horaire
- L'éligibilité de certains coûts de personnel : primes, avantages, stagiaires...
- Les coûts spécifiques aux actions Marie Skłodowska-Curie

Module 4 | Les autres coûts directs

- Les dépenses liées à la propriété intellectuelle
- Les consommables d'équipement : achat, utilisation et amortissement
- Frais de mission
- Prestation et facturation interne
- Certification des comptes